



Communiqué

Mercredi 17 juillet 2019

Registre canicule Il est toujours temps de s'inscrire

Alors qu'un nouvel épisode de chaleur est annoncé, le Centre Communal d'Action Sociale tient à rappeler l'existence de dispositifs destinés à venir en aide aux personnes les plus vulnérables et notamment le **registre confidentiel** recensant **les personnes âgées isolées** ainsi que **les personnes en situation de handicap au domicile**.

En cas de survenue d'une période de canicule, des appels téléphoniques sont passés régulièrement aux personnes inscrites. L'objectif est de rappeler les conduites à tenir en cas de fortes chaleurs, s'assurer de l'état de santé de la personne et, le cas échéant, prévoir une visite de courtoisie si la personne en exprime le besoin ou une intervention des secours à domicile.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription peut être réalisée à tout moment par la personne elle-même, un membre de sa famille ou un voisin.

Seule condition : être domicilié sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de donner nom, adresse et coordonnées téléphoniques de la personne que l'on souhaite voir inscrite sur le registre confidentiel. Dès la réception de la demande d'inscription, un agent du CCAS entrera en contact avec la personne inscrite et prendra rendez-vous pour une rencontre à domicile. Ce rendez-vous permettra de finaliser l'inscription, il sera aussi l'occasion de faire connaissance, évaluer les conditions de vie et les difficultés éventuelles.

- **Sur le site Internet de la ville :**

Afin de faciliter les contacts, la Ville a mis en place un formulaire d'inscription à remplir sur Internet. Il permet ainsi à la famille éloignée géographiquement de s'appuyer sur un service fiable pour veiller sur les siens lors de situation climatique difficile.

site : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr, rubrique Seniors

- **Par téléphone :**

Il est possible de s'inscrire à tout moment sur le registre confidentiel par téléphone
au CCAS 05 53 41 53 47

Ce service est, bien entendu, totalement gratuit.

Il est rappelé aux personnes déjà inscrites de communiquer au CCAS tout changement de coordonnées ou période d'absence.

A noter : En parallèle de ce dispositif, le CCAS dispose de deux salles climatisées : la Maison des Aînés (rens. 05 53 70 39 64) et la Table du CCAS (rens. 05 53 41 53 47).